



**ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES
(EXERCICE FINANCIER 2015)**

AVIS est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement, adoptera le Règlement RCA16-14004 intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2017) » lors de la séance ordinaire du **6 décembre 2016 à 18 h 30**, à la salle de la mairie d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, bureau 201.

Le règlement a pour objet d'annoncer l'adoption prochaine d'un règlement imposant une taxe de service pour l'année 2017, mais qui n'aura aucun impact sur le total du compte de taxes du citoyen.

Le 23 novembre 2016

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication :
[Le Devoir, édition du 23 novembre 2016](#)